

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 723

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 59

Supprimer l'alinéa 308.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 5 *ter* du projet de loi de réforme des collectivités territoriales.